



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTIONS
AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

**Réfection de toiture et amélioration thermique
du gymnase Alfred-Marcel Vincent**

N° 2026 - 35

Livry-Gargan, le 07 JUL. 2026

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-03-02 du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son article 1 alinéa 26 ;

Vu le dispositif de la Région Ile-de-France « soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens » et son règlement d'intervention en vigueur, résultant de la délibération n°CP 2026-055 du 29 janvier 2026 ;

Considérant la volonté de la Ville de procéder à la réfection de toiture et l'amélioration thermique du gymnase Alfred-Marcel Vincent ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Région Ile-de-France au titre du Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens, pour un montant de 68 166,88€ ;

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :


**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA REFECTION DE TOITURE ET L'AMELIORATION THERMIQUE DU GYMNASE
ALFRED-MARCEL VINCENT**

NATURE DES DEPENSES (1)	Dépenses HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncière éligibles (selon opération) :		Aides publiques (2) :		
-		-Union européenne		
-		-Etat (à détailler ci-dessous):		
-		Agence Nationale du Sport - Plan Equipements 2026	90 889,17	20,00%
-				
Travaux :		Conseil Régional d'Île de France : SOUTIEN REGIONAL A LA CREATION ET A LA REHABILITATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCIENS	68 166,88	15,00%
Travaux d'isolation et de réfection de toiture	454 445,86			
		Metropole du Grand Paris : "FIM" Thématique RENOVATION THERMIQUE	159 056,05	35,00%
Sous total (1) :	454 445,86			
		-Conseil Départemental		
Formation		-Commune ou groupement de communes (3)		
		-Etablissements publics (3)		
		Total co-financeurs	318 112,10	70,00%
		-		
		Autres y compris aides privées (3) :		
		-		
		-		
Sous total (2) :				
		-		
		Sous-total :		
		Autofinancement :		
		-Fonds propres	136 333,76	30,00%
		-Emprunts		
Autres dépenses (selon opération) :		-Crédit-bail		
		-Autres (4)		
		-		
		Sous total :	136 333,76	
TOTAL (sous total (1) + sous-total (2))	454 445,86	TOTAL	454 445,86	100,00%

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93 100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental